

DÉPARTEMENT DE L'EURE - ARRONDISSEMENT DE BERNAY

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-sept, le vingt quatre août à dix huit heures, les membres du Bureau de l'Intercom de Bernay Terres de Normandie se sont réunis au siège de l'Intercom – 299 rue du Haut des Granges – 27300 BERNAY sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, conformément aux articles L.5211-1, L.5211-6 et L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

Date de convocation : le jeudi 10 août 2017.

Nombre de membres en exercice : **16**

Nombre de présents : 11

Nombre de Pouvoirs : 0

Nombre de Votants : **11**

Etaient présents :

M. ROUSSELIN Jean-Claude, M. MONTIER Jean-Noël, M. CHAUVIN Pierre, M. ANTHIERENS André, M. FORCHER Bernard, Mme VAGNER Marie-Lyne, Mme LECLERCQ Marie-Françoise, M. PREVOST Jean-Jacques, M. RUEL Yves, M. PREVOST Lionel et M. FINET Pascal.

Absents excusés :

M. BONAMY Jean-Hugues, M. SCRIBOT Frédéric, M. BEURIOT Valéry, Mme DECLERCQ Florence, et M. GRAVELLE Nicolas.

BUREAU du 24 août 2017

**Délibération N° AECS2017-08**

**Objet : APPROBATION DU REGLEMENT DES ETUDES AU CONSERVATOIRE ET ECOLES DE MUSIQUE**

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/2016-93 portant création de la Communauté de Communes « Intercom Bernay Terres de Normandie » issue de la fusion des communautés de communes de Broglie, de Bernay et des Environs, Intercom du pays brionnais, du canton de Beaumesnil et Intercom Risle et Charentonne au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant la compétence Conservatoire et Ecoles de musique de l'Intercom Bernay Terres de Normandie,

Considérant la nécessité d'harmoniser les règlements des études sur le réseau du Conservatoire et des Ecoles de Musique,

Monsieur le Président propose la mise en place d'un règlement des études unique pour le Conservatoire situé à Bernay et les trois écoles de musique situées respectivement à Beaumont le Roger, Brionne et Serquigny.

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, les membres du Bureau :

- **Approuvent** la mise en place du règlement des études du Conservatoire et des Ecoles de musique,
- **Autorisent** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à son application.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,



Résultats du vote :

Votants	Pour	Contre	Abstentions
11	11	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20170824-AECS2017\_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/08/2017